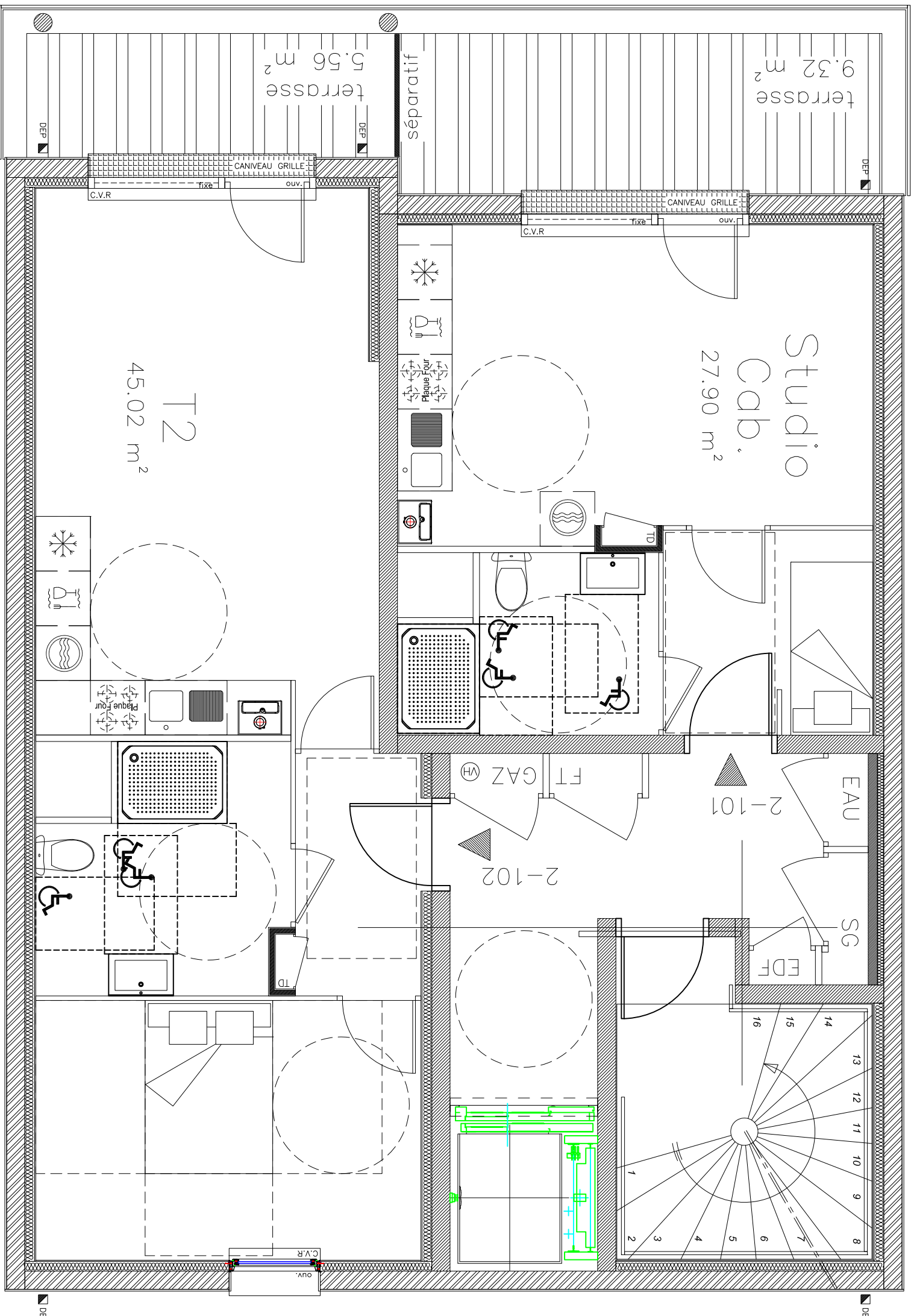


LES OYATS
 Commune de Fort-Mahon-Plage

Plan synoptique
 Bâtiment 2 - R+1



Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques, tant en ce qui concerne les dimensions libres que les équipements. L'implantation du mobilier est donnée à titre indicatif.

Indice : _____ Date : **17.02.2021**

Adresse
 Avenue de la Plage - FORT MAHON

Les plans, croquis et esquisses, ainsi que les pièces s'y rapportant sont la propriété exclusive de VILLESANGE MASSON ARCHITECTURE. Ils ne peuvent être utilisés en tout ou pour partie et quelqu'en soit l'objectif qu'avec son accord formel écrit conformément à l'article 111-1 du code de la propriété intellectuelle.